

**Atelier 2 : « Plastiques et économie circulaire – viser le recyclage de 100 % des plastiques en 2025 »
Contribution 2ACR¹**

Principes retenus par 2ACR pour la mise en place d'une économie circulaire des plastiques

L'objectif des industriels et de leurs représentants, réunis au sein de 2ACR, est l'élargissement des marchés d'application des matières plastiques recyclés (MPR), issues de la post-consommation, compte-tenu de leurs avantages environnementaux et sociétaux.

Leurs recommandations prennent en compte que:

- L'incorporation de MPR est plus compliquée que celle de papiers ou de verres recyclés, compte-tenu du nombre des acteurs à coordonner. Sauf exception (comme la fabrication de sacs poubelle, par exemple), au moins trois maillons de la chaîne de valeur doivent travailler ensemble: metteurs sur le marché- plasturgistes- régénérateur de déchets plastiques.
- Comme cela a été présenté dans l'étude² 2017 de RDC Environnement (2017) « *Material efficiency by marking in EU Ecodesign* », il est impossible de mesurer physiquement le pourcentage de matières plastiques recyclés dans un produit, qu'il soit EEE (cf. étude) ou d'emballage...
- **L'utilisation de MPR, apportant une plus-value "sociétale", doit relever d'une politique incitative et non punitive.**

Pour cela, ils proposent :

- Adopter une approche holistique de la chaîne de valeur du recyclage des plastiques et une approche globale des bénéfices/risques,
- Accepter la multiplicité des acteurs et des solutions
- Favoriser une approche par expérimentations et par « petits » pas complémentaires
- Prévenir les effets d'aubaine et viser le développement de l'industrie en France (ou Europe)
- Décloisonner, Former, Partager la connaissance (bonnes pratiques, initiatives, besoins...)
- Viser une collaboration entre les différents acteurs et une visibilité réglementaire, fiscale et économique à moyen terme (5 à 7 ans)

Leurs propositions concrètes sont précisées selon les cinq objectifs suivants :

- 1) Créer une culture commune au sein d'entreprises et entre entreprises sur l'économie circulaire et plus particulièrement la vision des déchets comme ressources,
- 2) Mettre en place un cadre réglementaire incitatif, permettant en particulier l'expérimentation
- 3) Créer ou développer les outils pour instaurer la confiance entre les acteurs et les différents maillons de la chaîne
- 4) Créer ou développer les outils économiques pour accélérer et pérenniser le développement de la filière
- 5) Calibrer les outils de financement de l'innovation aux défis du secteur

Objectif 1: Créer une culture transversale

Propositions concrètes :

- 1) **Compléter** les glossaires déjà disponibles ([glossaire 2012 du CGDD](#), [glossaire 2014 de 2ACR](#)) pour y **inclure les définitions nécessaires au développement de l'économie circulaire** et assurer leur diffusion et mise à jour
 - Inclure les notions liées aux gisements, à l'énergie, aux produits biosourcés, aux composts, à la méthanisation, d'écoconception et ACV...
 - **Clarifier « pédagogiquement »** les périmètres, obligations, implications... des principales réglementations produits/ substances : RoHS, POP, REACH.

¹ 2ACR est une association créée fin 2011, à l'initiative des industries chimique et de l'environnement pour rassembler les industriels, leurs représentants, les pôles de compétitivité, les instituts... de tous les secteurs et de toutes les tailles. L'ambition commune de ses membres est de contribuer au développement économique et industriel des territoires par une valorisation à valeur ajoutée des déchets.

² Etude effectuée pour le compte du Ministère néerlandais des infrastructures et de l'environnement disponible sur le site www.FRPlast.org

- 2) **Promouvoir, compléter et faire vivre le [site FRPlast](#), outil d'information et de connaissances** à l'usage de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du recyclage des plastiques et plus largement des polymères
 - mettre à jour et compléter les annuaires des acteurs en lien avec les fédérations professionnelles concernées,
 - mettre à jour et compléter les études, projets de recherche et guides,
- 3) **Développer des modules de formation, type « capsule vidéo » et webinars**, à partir des exemples réussis ou en cours d'intégration de plastiques recyclés, basés sur les « success stories » des lauréats d'Orplast
- 4) **Conforter la plateforme collaborative du recyclage des plastiques**, initiée par l'ADEME en 2012 et relancée par 2ACR en septembre 2015 : <http://www.frplast.org/Le-reseau-collaboratif>
 - **Inciter à la création de communautés régionales**, animés localement en lien avec les Plans régionaux de gestion des déchets et « économie circulaire »
 - Utiliser cette plateforme comme **lieu de diffusion des webinars** pour la conforter dans son rôle de « réseau social plastique » et lieu de contacts
- 5) **Organiser des évènements réguliers** permettant les mises en contact et les acculturations réciproques (ateliers de la Plasturgie, journées thématiques des pôles de compétitivité, [journées 2ACR...](#))
- 6) **Créer et mettre en place des formations transversales** dans l'ensemble du système éducatif et en particulier, dans les écoles d'ingénieur et de commerce pour une acculturation de tous à l'économie circulaire et aux défis qui en découlent

Objectif 2: Mettre en place un cadre réglementaire incitatif

Propositions concrètes :

- 1) **Donner des objectifs de recyclage réalistes et cohérents** avec la qualité recherchée, en priorisant le recyclage matière pour des usages, pour lesquels l'innocuité des matières recyclées est reconnue
- 2) **Pérenniser l'utilisation de matières recyclées pouvant contenir des substances réglementées dans des applications définies** (usages reconnus) ne posant aucun problème pour l'environnement et la santé (ex recyclage du PVC des anciennes fenêtres, D3E bromé, ...).
- 3) **Assurer la cohérence réglementaire entre administrations** (ex : SSD Compost) pour éviter les distorsions de concurrence entre les différents procédés
- 4) **Faciliter l'utilisation de matières recyclées en substitution de matières vierges** en complétant la nouvelle version du guide ICPE du 25/04/2017, pour assurer la cohérence avec l'« *Avis aux exploitants d'installations de traitement de déchets et aux exploitants d'installations de production utilisant des déchets en substitution de matières premières* » du 13 janvier 2016
 - Attribuer la même rubrique ICPE, à tous les sites ayant la même activité industrielle, pour pouvoir bénéficier de la SSD implicite, en s'appuyant sur le « **bénéfice d'antériorité** » (ex : harmonisation des rubriques ICPE des sites de régénérations de plastiques),
 - Revoir les seuils de la rubrique Tri/Transit/Regroupement (TTR) pour les déchets non dangereux.
- 5) **Formaliser la démarche de Sortie du Statut de Déchets (SSD)** et capitaliser sur les retours d'expériences (« **dossier type** », **tableau de suivi**, ...)
- 6) **Accélérer la procédure d'homologation « food contact » au niveau européen**
 - Promouvoir le recyclage chimique qui permettrait cette accélération

Objectif 3: Créer ou développer les outils pour instaurer la confiance entre les acteurs et les différents maillons de la chaîne

Propositions concrètes :

- 1) **Analyser les rôles de chaque partie prenante** (collecte, tri, **sur-tri**, régénération, intégration...) pour optimiser et responsabiliser chaque maillon, en vue de la qualité et des sécurités d'approvisionnements recherchées.
- 2) **Mettre en place un audit de qualité à la sortie des centres de tri**, comme cela se fait dans l'industrie pour assurer la qualité « contractuelle » vis-à-vis des régénérateurs,
 - Proposer et mettre en place d'une procédure de certification de la qualité,
 - Organiser et financer cette certification
- 3) **Soutenir les engagements « long terme » entre régénérateurs et utilisateurs**, à l'instar de ce qui se fait dans la filière mobilier
 - Ne pas laisser le marché se structurer sur le marché spot
- 4) **Définir pour certaines résines de commodité des niveaux de qualité « standards »** permettant le dialogue entre recycleurs et les différents départements des « donneurs d'ordre »
 - Expérimenter en créant un catalogue de spécifications fonctionnelles génériques (socle de fonctionnalités minimales partageables par plusieurs régénérateurs) pour certaines MPR comme outil de promotion des matières recyclées au sein des entreprises « aval » (designers, bureaux d'études, service achats...),
 - Organiser une plateforme physique d'échanges entre les différents maillons de la chaîne pour travailler ensemble sur les résines à prioriser et les critères à retenir,
 - Réfléchir à une extension possible de la certification EuCertPlast à une certification des matières sortantes.
- 5) **Revoir les normes et les spécifications de façon plus globale pour les axer sur la performance et non sur les prescriptions** (normes de performance et non prescriptives)
 - Travailler en priorité les normes qui indiquent spécifiquement « matières plastiques vierges » (tubes, par exemple)
 - Interdire les normes « prescriptives »,
 - Vérifier que les normes, par leur formulation, ne sont pas des obstacles à la réincorporation
- 6) **Former les acheteurs publics et privés** aux bénéfices environnementaux et sociaux des MPR et des limitations engendrées par des cahiers des charges « prescriptifs »
- 7) **Promouvoir les démarches qualité des régénérateurs de plastiques, dans les cahiers des charges des acheteurs publics comme privés**

Objectif 4: Créer ou développer les outils économiques pour accélérer et pérenniser le développement de la filière

Propositions concrètes :

- 1) **Mettre en place des outils économiques valorisant les économies de ressources et les bénéfices environnementaux et sociétaux**
 - **ex : mécanisme 2ACR**, dont le principe est de valoriser, dans un même mécanisme, la production et l'utilisation de Matières Plastiques Recyclées (MPR) en Europe (économie des ressources)
- 2) **Développer conjointement au recyclage des matières plastiques, la valorisation énergétique à haut rendement des fractions qui ne sont pas économiquement ou techniquement recyclables, notamment par le développement des Combustibles Solides de Récupération (CSR):**
 - des engagements long terme Publics Privés territoriaux, originaux et adaptables,
 - Exemption de taxe carbone sur les CSR utilisés par les industriels,
 - Non-soumission à l'EU-ETS de la combustion des CSR,
 - Des dispositifs de soutien à la filière CSR

3) Promouvoir les engagements volontaires, en particulier les Engagements pour la Croissance Verte

Objectif 5: Calibrer les outils de financement de l'innovation aux défis du secteur

Propositions concrètes :

1) Adapter les dispositifs de soutien actuels aux capacités réelles du secteur :

- Soutenir les innovations organisationnelles, y compris multi-acteurs,
- Réduire les montants minimum de projets pour les ouvrir aux PME/ TPE (montants FUI et PIA trop importants)

2) Favoriser l'expérimentation sur une période et à une échelle suffisamment large pour obtenir des résultats fiables et reproductibles

3) Soutenir financièrement les projets d'investissement pertinents dans le recyclage chimique